

IUT DE TOULON
Inscriptions administratives 2023-2024 : liste des pièces

Le **numéro INE** est indiqué sur votre convocation aux épreuves ou sur votre relevé de notes du baccalauréat. Si vous avez été inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, votre numéro INE est indiqué sur votre certificat de scolarité.

Pièces obligatoires : à scanner de façon LISIBLE ET COMPLETE	
<input type="checkbox"/>	Attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : les étudiants en formation initiale temps plein ou en contrat d'apprentissage doivent <u>obligatoirement</u> se connecter, <u>avant leur inscription</u> , à l'adresse suivante : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr , afin de s'acquiescer de la CVEC auprès du CROUS
<input type="checkbox"/>	Pièce d'identité : carte nationale d'identité recto-verso, passeport ET titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour ou visa ou carte de l'OFPPA
<input type="checkbox"/>	Notification d'admission Parcoursup, ou lettre d'admission eCandidat ou Campus France, ou attestation de validation des acquis si concerné (VAE)
<input type="checkbox"/>	. Pour l' inscription en BUT 1^{ère} année : relevé de notes du baccalauréat . (et diplôme BAC pour les bacheliers des années antérieures) . Pour l' inscription en Licence professionnelle ou en BUT 3^{ème} année : relevés de notes et / ou diplômes du BAC et du BAC + 2 . Pour l' inscription en BUT 2^{ème} année par validation des études supérieures : relevé de notes et / ou diplôme du baccalauréat, et du dernier diplôme obtenu
<input type="checkbox"/>	Photo d'identité au format .jpeg (voir aide ci-dessous)
<input type="checkbox"/>	Certificat de JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
<input type="checkbox"/>	Document de traitement des données à caractère personnel (à télécharger sur le site internet de l'IUT : https://iut.univ-tln.fr/Inscription-a-l-IUT.html)
Documents obligatoires selon votre cas :	
<input type="checkbox"/>	Etudiants boursiers : notification d'attribution 2023/2024
<input type="checkbox"/>	Etudiants venant d'une autre université : <input type="checkbox"/> Dernier certificat de scolarité comportant le n° INE <input type="checkbox"/> Demande de transfert de votre université d'origine
<input type="checkbox"/>	Etudiants bénéficiaires de l'AAH : décision MDPH exonérante
<input type="checkbox"/>	Etudiants étrangers s'inscrivant pour la 1^{ère} fois en université française : <input type="checkbox"/> Attestation du niveau de français B2 <input type="checkbox"/> Diplômes obtenus, avec traduction assermentée <input type="checkbox"/> Notification d'admission : eCandidat, Parcoursup ou Campus France
<input type="checkbox"/>	Etudiants extra-communautaires : consulter le document d'information

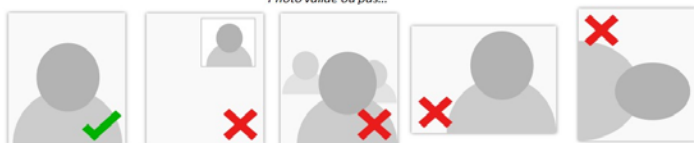
➤ **AIDE NUMERISATION DE LA PHOTO D'IDENTITE :**

La photo doit être déposée au format .jpeg (**pas** de PDF, de GIF, ou de PNG). Le visage doit obligatoirement être : unique, centré, occuper presque tout l'espace central de la photo. Résolution minimum 240x300 (si plus grande, elle sera redimensionnée)

Masque de la photo



Photo valide ou pas...



Retour site IUT de Toulon – rubrique « Scolarité » - page « Inscription à l'IUT » : <https://iut.univ-tln.fr/Inscription-a-l-IUT.html>